

## « Tout le village de Larmor-Baden impacté » par l'annulation partielle du Plu

**Dans la bataille qui oppose Larmor-Baden aux associations de protection de l'environnement, ces dernières gagnent une manche avec l'annulation partielle du Plan local d'urbanisme.**



Le tribunal administratif a notamment relevé que, « compte tenu de ses richesses écologiques, l'île de Berder doit être regardée comme un espace remarquable ». (Photo François Destoc)

Ce lundi 12 juillet, le tribunal administratif de Rennes a annulé le délibéré du 4 juin 2018 par lequel le conseil municipal de Larmor-Baden avait voté son Plan local d'urbanisme. Le recours auprès du tribunal était porté par la Fédération d'associations de protection de l'environnement du Golfe du Morbihan et l'association Qualité de vie à Larmor-Baden.

Une décision lourde de conséquences pour de nombreux dossiers de la commune, dont l'emblématique projet d'hôtellerie sur l'île Berder, porté par le groupe immobilier Giboire.

## **Berder « espace remarquable »**

Le tribunal relève de nombreux points, notant ainsi que « compte tenu de ses richesses écologiques, l'île de Berder doit être regardée comme un espace remarquable » (...). Et que « la seule présence de ces quelques constructions n'est pas de nature à ôter à l'ensemble du site de Berder son caractère remarquable, qui forme un espace insulaire cohérent dont aucun secteur ne peut être disjoint ».

« Berder, on ne peut pas trouver plus protégé. C'est totalement incompréhensible qu'une municipalité se soit accrochée à un tel projet », souligne maître Erwan Le Cornec qui porte les demandes des deux associations requérantes. « Par ailleurs, on ne comprend pas comment un promoteur comme Giboire, qui n'est pas le dernier lapin de la portée, n'ait pas été plus prudent, en faisant quelque chose dans le respect de la Loi littoral ». Pour maître Le Cornec, « c'est une façon préhistorique de concevoir l'urbanisme ».

Entre autres impacts pour Larmor-Baden, l'extension du camping de Le Diben qui prévoyait 49 emplacements supplémentaires, le projet d'espace d'accueil du public sur le site de l'île de Gavrinis, un lotissement...

## **« Toute l'activité économique impactée »**

Le maire de Larmor-Baden, Denis Bertholom, fait le constat qu'avec cette décision du tribunal, « c'est toute la vie de la commune qui est impactée. Cela a des conséquences sur toute la vie économique du village. De toute façon, depuis que je suis élu à Larmor-Baden, toute la vie économique est suspendue à des jugements. Nous sommes la cible privilégiée de quelques-uns. Ça ne veut pas dire que nous sommes incompetents.

On nous reproche de ne pas accueillir et donner du travail aux jeunes. Mais quand on propose quelque chose, et bien, c'est non, parce qu'il faut protéger les arbres ! Parfait, on va faire de la commune une carte postale et on n'aura plus que des volets fermés la moitié du temps... »

Concernant le projet Giboire, le maire confirme qu'avec cette décision du tribunal, « il n'est plus possible de faire un lieu ouvert au public ». « Maintenant, on va prendre le temps d'analyser les 45 pages de jugement dans le détail pour prendre des décisions. On ne peut pas analyser tout cela en deux minutes pour savoir si on fait appel ou pas, si on refait complètement ou pas le Plu ».

De son côté, l'avocat des associations indique, lui, qu'il est envisageable qu'elles fassent appel, estimant qu'un Plu partiel « est ingérable ».

# Table des Matières

« Tout le village de Larmor-Baden impacté » par l'annulation partielle du Plu - Bretagne - Le Télégramme	1
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---